



AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR ACTIVITES DE COMMERCE AMBULANT

Avis de publicité établi conformément à l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et aux articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques instituant la mise en concurrence préalable à la délivrance des occupations temporaires du domaine public en vue d'une exploitation économique

1. Personne publique et point de contact

Commune de BLANQUEFORT, Rue Dupaty, BP 20117, 33294 Blanquefort Cedex

Direction Aménagement et Cadre de vie
Service Commerce
Mme Cécile REMY
Tel : 05 56 95 55 62
Mail : cecile.remy@ville-blanquefort.fr

2. Objet des autorisations

La présente publicité concerne la délivrance de 10 autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique dédiées au commerce ambulant de denrées alimentaires et de restauration rapide sans ancrage au sol.

La localisation, les conditions de leur occupation et les conditions financières figurent dans le cahier des charges (à télécharger sur le site Internet de la ville : www.ville-blanquefort.fr).

3. Durée des autorisations

Les autorisations seront délivrées par voie d'arrêté du Maire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

4. Pièces à fournir

Votre dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Fiche de candidature (annexe 1 du cahier des charges à compléter)
- Fiche des emplacements souhaités (annexe 2 du cahier des charges à compléter)
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie de la carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité,
- Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires
- Carte grise du véhicule si celui-ci sert à la vente
- Copie de l'assurance du véhicule si celui-ci sert à la vente
- Photos du véhicule utilisé pour la vente (et autre matériel) en situation
- Permis d'exploitation d'un débit de boisson (selon les cas)
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire

8. Conditions d'attribution

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Complémentarité avec l'offre commerciale environnante
- Formations professionnalisantes dans l'activité proposée (cuisine, gestion, hygiène, etc...)
- Qualités des produits et des prestations proposées et gamme des prix des produits vendus
- Description de la chaîne du froid et du circuit des déchets
- Etat du véhicule intérieur/extérieur

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature par arrêté du Maire, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler la procédure d'attribution et de ne pas donner suite aux offres reçues.

9. Redevance

L'occupation du domaine public est fixée annuellement par délibération du Conseil Municipal. Pour 2019, la redevance s'élève à 4€ par jour d'occupation et 2€ pour le branchement électrique par jour si l'emplacement dispose d'un compteur mis à disposition par la Ville.

10. Dossier de candidature

Pièces du dossier de candidature :

- Le présent avis de mise en concurrence
- Le cahier des charges avec annexes

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est à retirer exclusivement sur le site de la ville : www.ville-blanquefort.fr

11. Informations complémentaires

Toute demande écrite concernant la mise en concurrence peut être adressée à la Ville de Blanquefort – Direction Aménagement et cadre de Vie, service Commerce par courrier ou par mail (cf point 1).

